

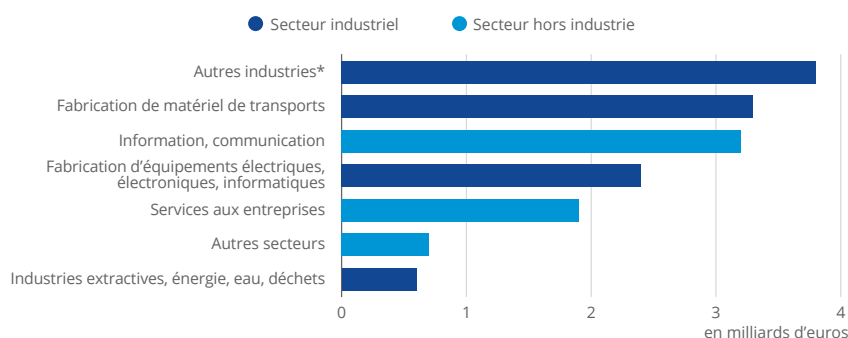


Principal centre économique national, l'Île-de-France est également un pôle majeur pour l'innovation. Elle se classe parmi les régions européennes les plus innovantes. La région capitale concentre environ 40 % des dépenses de recherche et développement, des emplois de conception-recherche ainsi que des brevets français. La région consacre 2,8 % de son PIB à la recherche et développement. Les emplois sont concentrés dans l'ouest de la métropole parisienne. Les transports sont le premier domaine de dépôt des inventeurs franciliens, comme au niveau national. Sur le plan international, les États-Unis sont le premier partenaire pour les co-dépôts de brevets.

L'innovation constitue un levier majeur de compétitivité et d'attractivité pour les territoires. Elle favorise la création d'activités et d'emplois qualifiés et contribue à répondre aux défis de transition (écologique, numérique, industrielle) tout en renforçant la cohésion territoriale ► **encadré 1**.

Au niveau européen, selon le tableau de bord de l'innovation européenne 2025 des régions, l'Île-de-France se classe dans la catégorie des régions « **leaders d'innovation** ». C'est la seule région française pour laquelle la performance globale du système d'innovation, évaluée à partir de l'**indice de performance**, est très nettement supérieure à la moyenne européenne (150 contre 112,6). L'Île-de-France se situe devant les régions de Dublin, Bruxelles ou Madrid, mais derrière celles de Stockholm, Londres ou Berlin. La région francilienne se démarque positivement sur certains indicateurs, tels que les dépenses d'innovation par employé, le nombre de spécialistes de l'information et de la communication ou encore la part des 25-34 ans diplômés du supérieur. Au niveau national, seules quatre autres régions ont un score supérieur à la moyenne européenne, mais l'écart est plus faible : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie,

## ► 1. Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) par secteur, en Île-de-France en 2022



\* Les autres industries comprennent : la fabrication de denrées alimentaires, boissons, produits à base de tabac ; la cokéfaction et raffinage ; la fabrication d'autres produits industriels.

**Lecture** : La DIRDE francilienne dans le secteur de la fabrication de matériel de transports est de 3,3 milliards d'euros.

**Source** : Sies-MESR, enquête R&D 2022.

### ► Encadré 1 - Politiques publiques de soutien à l'innovation

En France, le soutien à l'innovation repose sur l'articulation entre stratégie nationale et action régionale. Le plan France 2030, doté de 54 milliards d'euros, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir en accompagnant les projets innovants de la recherche jusqu'à leur industrialisation. Il cible notamment des secteurs stratégiques (énergie, santé, numérique) et soutient l'émergence d'acteurs capables de porter des innovations de rupture, contribuant ainsi au développement des dépôts de brevets.

À l'échelle régionale, le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) d'Île-de-France fixe les orientations en matière de soutien à l'innovation. Il met l'accent sur le renforcement des écosystèmes, l'accompagnement des entreprises innovantes et le soutien aux filières stratégiques en cohérence avec les priorités nationales.

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne. Ces dernières sont dites « **fortes innovatrices** ».

## Près de 40 % de la dépense intérieure de recherche et développement nationale réalisée en Île-de-France

En 2022, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** réalisée en Île-de-France s'élève à 22,3 milliards d'euros. À l'échelle de l'Union européenne, selon les données d'Eurostat, l'Île-de-France est, en 2023, la troisième région ayant la DIRD la plus élevée, derrière le Bade-Wurtemberg et la Bavière.

Avec 38 % de la DIRD nationale, l'Île-de-France est la région française concentrant le plus de DIRD, loin devant Auvergne-Rhône-Alpes (16 %) et l'Occitanie (12 %). Cette concentration résulte directement du poids économique de l'Île-de-France. L'intensité des activités de recherche et développement franciliennes apparaît plus mesurée. En effet, bien que l'Île-de-France consacre une part de son produit intérieur brut (PIB) à la DIRD supérieure à la moyenne nationale (2,83 % contre 2,22 % à l'échelle nationale), elle n'atteint pourtant pas l'objectif de 3 % fixé par le plan « Stratégie Europe 2020 ». En France, cet objectif est atteint uniquement par les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

En Île-de-France, les entreprises réalisent 15,9 milliards d'euros en recherche et développement (DIRDE) en 2022 et les administrations, 6,4 milliards d'euros (DIRDA). Ainsi, 71 % de la DIRD sont exécutés par les entreprises dans la région capitale. Cette part est plus importante qu'au niveau national (66 %). Dans le secteur public, les dépenses de recherche et développement sont avant tout exécutées par les universités et le centre national de recherche scientifique (CNRS), et dans une moindre mesure par le Commissariat à l'énergie atomique (partie civile) et les centres hospitaliers.

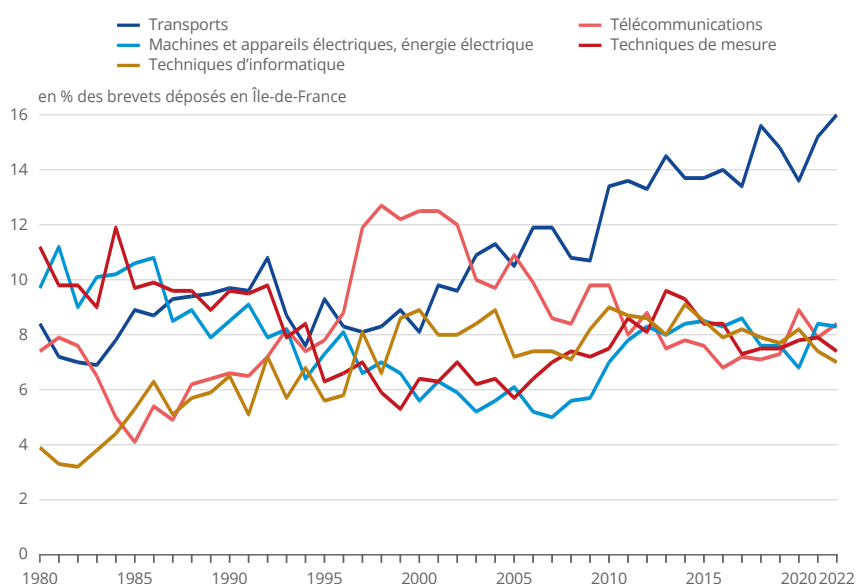
Ces niveaux de dépenses se traduisent par la mobilisation de ressources humaines importantes. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les entreprises emploient 118 500 équivalents temps plein (EQTP) dans la recherche et développement, dont 90 600 EQTP de chercheurs et 27 900 EQTP de personnels de soutien. Les administrations emploient quant à elles 67 900 EQTP dans la recherche et développement, dont 45 500 EQTP de chercheurs ► **encadré 2**.

## ► 2. Brevets déposés en collaboration avec l'Île-de-France en 2022



**Lecture** : 879 brevets sont co-déposés avec un inventeur d'une autre région de France.  
**Champ** : Ensemble des brevets déposés à l'Office Européen des Brevets.  
**Source** : Données OCDE.

## ► 3. Top 5 des domaines dans lesquels l'Île-de-France dépose des brevets et évolution entre 1980 et 2022



**Note** : Un brevet peut être déposé dans plusieurs domaines.  
**Lecture** : En 2022, 16 % des brevets dont l'un des inventeurs est francilien sont déposés dans le domaine des transports.  
**Champ** : Ensemble des brevets déposés à l'Office Européen des Brevets.  
**Source** : Données OCDE.

## Un poids de l'industrie dans la recherche et développement francilienne plus faible qu'au niveau national

Comme dans les autres régions, la DIRDE francilienne est majoritairement réalisée par les entreprises des secteurs industriels (63 %) ► **figure 1**, dont le poids est toutefois un peu moindre

qu'au niveau national (69 %). Cette sous-représentation francilienne de l'industrie s'observe dans tous les grands secteurs industriels, à l'exception de celui des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution (près de 4 % de la DIRDE régionale contre 2 % au niveau national). Toutefois, à un niveau sectoriel fin, l'industrie automobile (14 %) et l'industrie

pharmaceutique (11 %) figurent parmi les trois premiers secteurs franciliens pour la recherche, et leur poids est plus important en Île-de-France qu'en France (respectivement 4 et 3 points de pourcentage de plus).

Dans ces secteurs, on retrouve des laboratoires de recherche emblématiques tels que le technocentre de Renault à Guyancourt, le laboratoire de recherche en immunologie de Sanofi à Vitry-sur-Seine ou encore le Valeo Mobility Tech Center à Créteil. À l'inverse, la part de la construction aéronautique et spatiale (5 %) dans la DIRDE francilienne est largement inférieure à son poids national (10 %), les dépenses de ce secteur étant fortement concentrées en Occitanie.

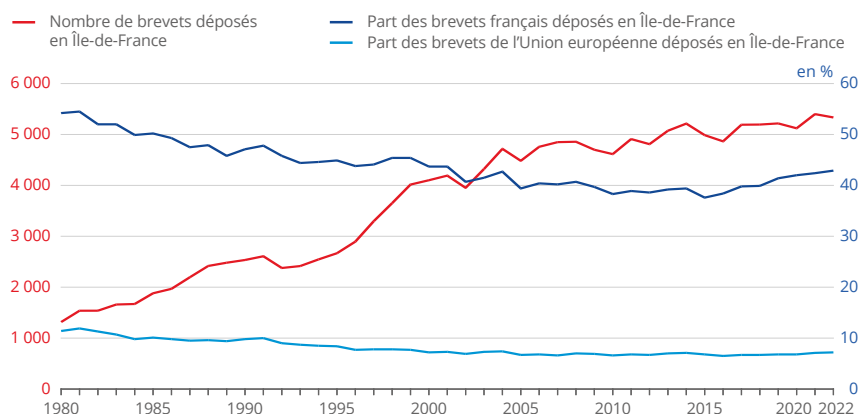
Au sein des services, l'information et la communication se démarquent nettement, représentant 20 % de la DIRDE régionale contre 15 % au niveau national. À un niveau plus fin, la programmation, conseil et autres activités informatiques ainsi que l'édition sont également surreprésentées dans la DIRDE francilienne.

### Les inventeurs franciliens à l'origine de plus de 5 300 brevets en 2022

En se fondant sur l'adresse des inventeurs de brevets, l'Île-de-France est la région qui compte le plus grand nombre de brevets déposés. En 2022, plus de 5 300 brevets ont été déposés par des inventeurs franciliens, soit 43 % des brevets déposés en France (12 430), ce qui place la région là aussi largement devant Auvergne-Rhône-Alpes (23 % des brevets déposés) et l'Occitanie (8 %). La prédominance de la région francilienne demeure lorsqu'on rapporte le nombre de dépôts de brevets au poids démographique de la région : 427 brevets déposés par million d'habitants contre 338 en Auvergne-Rhône-Alpes et 165 en Occitanie. En revanche, le nombre de brevets rapporté au PIB place l'Île-de-France en deuxième position derrière Auvergne-Rhône-Alpes, avec 6,8 brevets par milliard d'euros de PIB contre 9,2.

Lorsqu'un brevet est déposé par plusieurs inventeurs et que l'un d'entre eux se situe hors de l'Île-de-France, on parle de co-dépôt de brevets. En 2022, 20 % des brevets franciliens sont co-dépôtés avec au moins un inventeur localisé à l'étranger et 16 % le sont avec au moins un inventeur localisé dans une autre région, les deux notions n'étant pas exclusives. L'Île-de-France se situe ainsi dans la moyenne française avec 21 % des brevets français ayant fait l'objet d'une collaboration internationale et 12 % d'une collaboration interrégionale. Les États-

### ► 4. Évolution du nombre de brevets déposés en Île-de-France entre 1980 et 2022 et de leur part dans les brevets français et européens



**Lecture :** L'Île-de-France a déposé 5 334 brevets en 2022, ce qui représente 43 % des brevets nationaux et 7 % des brevets européens.

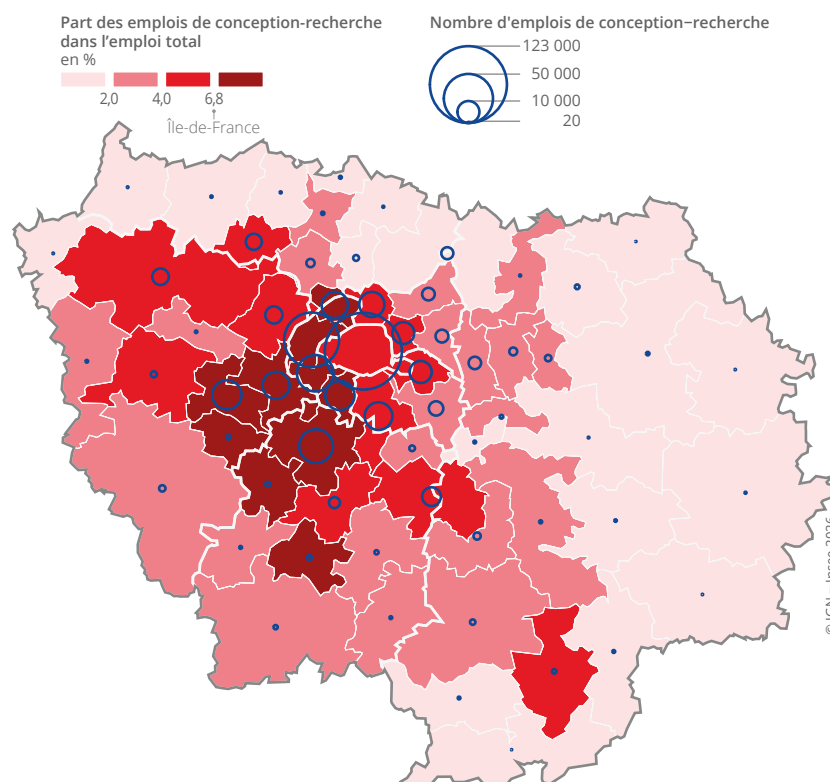
**Champ :** Ensemble des brevets déposés à l'Office Européen des Brevets.

**Source :** Données OCDE.

### ► Encadré 2 - La part des emplois de conception-recherche dans l'emploi de la région

Selon le recensement de la population de 2022, l'Île-de-France compte 410 000 emplois de conception-recherche sur son territoire, soit 38 % de l'emploi de conception-recherche national. L'Île-de-France est ainsi la première région dans ce domaine, loin devant Auvergne-Rhône-Alpes (13 %). Avec 6,8 % de l'emploi régional dédié à la conception-recherche, l'Île-de-France se distingue également des autres régions françaises en dépassant largement l'Occitanie (4,3 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (4,2 %), tandis que la part nationale est de 3,9 %. Parmi l'ensemble de ces emplois, 35 % sont exercés dans le secteur de l'information et de la communication, 24 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et 12 % dans l'industrie manufacturière. Ces emplois sont surtout implantés dans l'ouest de l'agglomération parisienne, à Paris même, dans les Hauts-de-Seine ainsi que dans les établissements publics de coopération intercommunale de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay ► **figure**.

### Nombre d'emplois de conception-recherche et leur part dans l'emploi total, par intercommunalité francilienne en 2022



**Lecture :** La part des emplois de conception-recherche dans l'emploi total de la communauté d'agglomération Paris-Saclay est de 14,7 %.

**Champ :** Emploi au lieu de travail.

**Source :** Insee, recensement de la population 2022.

Unis sont le premier pays étranger de co-dépôts de brevets franciliens (7 % des brevets franciliens), devant l'Allemagne (5 %), la Finlande et le Royaume-Uni (2 % chacun) ► **figure 2**. Les collaborations avec les autres régions françaises se font principalement avec Auvergne-Rhône-Alpes (4 %).

En sens inverse, l'Île-de-France est la première région en matière de collaborations pour toutes les autres régions françaises. La part des co-dépôts avec l'Île-de-France est particulièrement importante pour les régions limitrophes. Ainsi, ils représentent 30 % des brevets déposés en Centre-Val de Loire et 20 % de ceux déposés dans les Hauts-de-France.

## Les transports, premier domaine de dépôt de brevets

Les brevets sont classés en 35 domaines technologiques (un brevet pouvant être classé dans plusieurs domaines). Pour les inventeurs franciliens comme au niveau national, les brevets sont principalement déposés dans le domaine des transports (16 % des brevets franciliens contre 12 % des brevets français). Les principaux autres domaines de dépôts de brevets relèvent des télécommunications, des machines et appareils électriques ainsi que des machines électriques, des techniques de mesure et, enfin, des techniques informatiques ► **figure 3**. L'Île-de-France apparaît peu spécialisée, les cinq premiers domaines étant identiques aux niveaux régional et national. Inversement, dans trois secteurs, plus de la moitié des brevets français sont déposés en Île-de-France : les moteurs, pompes et turbines (57 %), la transmission d'information numérique (56 %) et l'optique (52 %).

## La part de l'Île-de-France dans les brevets français diminue légèrement

En plus de 40 ans, le nombre de brevets déposés par des inventeurs résidant en Île-de-France a été multiplié par quatre ► **figure 4**. Pour autant, la croissance a été moins vive en moyenne que sur le territoire national. De ce fait, la part de la région a diminué depuis le début des années 1980, passant de 54 % à 43 % (soit -11 points). Toutefois, celle-ci remonte légèrement depuis 2016. Le recul de la prédominance francilienne s'explique par la forte progression de certaines

régions comme la Bretagne (5 % des brevets nationaux en 2022, contre 2 % en 1986) ou l'Occitanie (8 % en 2022 contre 4 % en 1986). Le constat est similaire à l'échelle européenne où la part des brevets franciliens passe de 12 % en 1981 à 7 % en 2022, avec toutefois une légère progression sur les trois dernières années.

Les domaines dans lesquels les brevets franciliens sont déposés ont également évolué. Ainsi, certains domaines ont fortement progressé. C'est le cas, en particulier, des transports : la part des brevets dans ce domaine a plus que doublé entre le début des années 1980 et 2022, avec une accélération dans les années 2010, période du développement

de la technologie hybride. De même, les télécommunications ont donné lieu à une forte hausse des dépôts de brevets (de 5 % des brevets en 1986 à 8 % en 2022), en lien avec le développement des nouvelles technologies de l'information. À l'inverse, la part des brevets déposés a diminué dans d'autres domaines, en particulier celui des semi-conducteurs et celui des techniques de mesure (-3 points chacun entre 1986 et 2022). ●

Augustin Moreau, Élisabeth Prévost  
(Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://insee.fr)

### ► Pour comprendre

Le champ des emplois de conception-recherche correspond au regroupement de huit professions (PCS 2020), dans le recensement de la population, ayant un lien avec la conception, la recherche et l'innovation. Ces professions se situent à différents niveaux de qualification et s'exercent dans de nombreux secteurs d'activités.

Les données sur les inventeurs proviennent de la base REGPAT de l'OCDE qui couvre les brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) et ceux déposés en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Cette base contient 18 pays européens et les États-Unis. Un brevet peut appartenir à plusieurs régions s'il est issu de plusieurs inventeurs de régions différentes.

### ► Définitions

L'**indice de performance** en innovation de l'OCDE est un indicateur composite qui synthétise, à partir d'un ensemble d'indicateurs statistiques, la capacité d'un pays ou d'une région à générer, adopter et diffuser des activités innovantes dans son économie. Il combine des données mesurables sur des aspects clés des systèmes d'innovation, tels que les investissements en recherche et développement, les ressources humaines qualifiées, l'environnement institutionnel, les activités d'innovation des entreprises ou les résultats en matière de savoir et de technologies, pour produire un score unique reflétant la performance globale du système d'innovation. Les pays et régions sont ensuite regroupés en fonction de leur score en quatre catégories : les **leaders d'innovation** sont les régions ou pays ayant un score supérieur à 125 % de la moyenne européenne ; les **forts innovateurs** sont ceux ayant un score entre 100 et 125 % de la moyenne européenne ; les innovateurs modérés ont un score entre 70 et 100 % de la moyenne européenne et les autres sont dits innovateurs émergents.

La **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) est mesurée par deux enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle comprend les moyens financiers mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement (R&D) sur le territoire national par le secteur des administrations et par le secteur des entreprises. Les entreprises déclarent leur DIRD selon une répartition départementale, ce qui permet de déterminer une DIRD portée par les entreprises régionales.

### ► Pour en savoir plus

- Insee, « [L'innovation en 2022 : une forte concentration en Île-de-France, suivie par Auvergne-Rhône-Alpes](#) », *Insee Références*, septembre 2026.
- Burfin Y., Frontenaud A., Gatepaille X., Tuillier J., « [Plus d'une start-up française sur trois est localisée en Île-de-France](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 209, septembre 2025.
- Commission européenne, « [Regional innovation scoreboard](#) », 2025.
- Alves T., Giorgi J., Hervy C., Plunket A., Starosta de Waldemar F., « [Une croissance continue des brevets, la région rattrape partiellement son retard](#) », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 126, avril 2024.
- Achtereekte T., Gollain V., Soulard O., « [Où innove-t-on en Île-de-France ?](#) », *Note rapide* n° 881, L'Institut Paris Region, janvier 2021.

